Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

# LES INFOS DU SNEFCCA

**Formation n°2020/01 - Mai 2020**

## Profitez de cette période pour former vos salariés !

***Suite à la crise sanitaire, une partie de l'activité des entreprises de la branche est suspendue ou reportée. Dans l'attente de la reprise, nous vous invitons à former vos salariés et profiter des financements de l'OPCO EP, indemnisant une partie des rémunérations.***

---

**FORMATIONS EN LIGNE OU A DISTANCE (FOAD)**

Toutes les formations à distance démarrant avant le 31 Août 2020 sont financées à 100% par l'OPCO EP :

- sur les fonds mutualisés pour les entreprises -50 salariés,
- sur le budget entreprise* ou via le Fond National pour l'Emploi (FNE) pour les entreprises 50 salariés**.

**Une indemnité de 12€/h pour compenser la rémunération du salarié est versée à l'entreprise – 50 salariés (salariés hors chômage partiel).**

---

**FORMATIONS INTERNES**

Si la formation est réalisée en interne (salarié expérimenté qui forme les autres salariés en entreprise), dans ce cas, c'est la rémunération du salarié formateur qui est financée (salaire brut charges patronales) :

- à hauteur de 90% du coût réel pour les entreprises -50 salariés,
- à hauteur du budget entreprise* ou via le Fond National pour l'Emploi pour les entreprises 50 salariés**.

**Une indemnité de 8€/h pour compenser la rémunération du salarié formé est versée à l'entreprise – 50 salariés (salariés hors chômage partiel).**

---

**FORMATIONS EXTERNES**

Si votre centre de formation a remis en place des sessions de formation en présentiel, ces actions pourront être financées par l'OPCO EP :

- à hauteur de 90% du coût pédagogique pour les entreprises -50 salariés,
- à hauteur du budget entreprise* ou via le Fond National pour l'Emploi pour les entreprises 50 salariés**.

**Une indemnité de 8€/h pour compenser la rémunération du salarié formé est versée à l'entreprise – 50 salariés (salariés hors chômage partiel).**

** Budget entreprise 50 à 299 salariés = 120% du montant conventionnel HT versé à l'OPCO EP*

*** Seules les entreprises ayant signé une convention d'activité partielle auprès de la DIRECCTE peuvent bénéficier du FNE-Formation pour leurs salariés en inactivité et selon les régions, leurs salariés en activité (hors formations hygiène et sécurité).*

---

# Pour en savoir plus, contactez votre interlocuteur habituel par mail ou sur son téléphone portable, ou écrire à centre-contact@opcoep.fr

---

**ENCADRE FORMATION INTERNE**

Vous faites régulièrement des formations en interne hors situation de production, mais ne savez pas comment les valoriser pour être financé par l'OPCO EP : Préparez le cahier des charges de formation interne (votre conseiller OPCO EP peut vous accompagner pour le rédiger), et connectez- vous aux services en ligne de l'OPCO EP pour faire une demande de financement: https://espaceweb.opcoep.fr

Consultez un modèle de cahier des charges >